

TRAIL DES VIEILLES PIERRES 1er AVRIL 2012

Oppède Le Vieux

Règlement :

Article 1 : Organisation

Le Comité des Fêtes d'Oppède organise le 1er avril 2012 le 7^e trail des Vieilles Pierres à Oppède le Vieux. Cette épreuve est ouverte aux coureurs hommes ou femmes, licenciés ou non, **juniors (uniquement sur le 10 km)**, espoirs, séniors et vétérans.

Article 2 : Conditions d'admission

Les coureurs doivent être titulaires d'une **licence sportive en cours de validité**.

L'organisation accepte toutes les licences de Course à pieds et Triathlon de toutes les fédérations.

Pour les **non licenciés** fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an** à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Les certificats médicaux ne seront pas rendus.

Article 3 : Inscription - Retrait des dossards

Pour toute inscription joindre le bulletin d'inscription, le certificat médical ou copie de la licence ainsi qu'un chèque de 9 € (10km) et 13 € (21 km) (12 et 15 € le jour de la course) à l'ordre du Comité des Fêtes d'Oppède – Mairie – 84580 OPPEDE.

Aucune inscription ne sera enregistrée si le dossier n'est pas complet.

Retrait des dossards de 7h30 à 8h30 sur la place à OPPEDE LE VIEUX.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence

Le nombre de participants est strictement limité à 300.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du fait du coureur.

Article 4 : Parcours – Départ et arrivée

Parcours très technique, sur 2 distances de 10 et 21 km environ en terrain varié (pistes, passages pierreux, sentiers, passages sur les crêtes, terrain accidenté) pour un dénivelé positif de 670 m et 1370 m environ.

Le départ et l'arrivée se feront à Oppède le Vieux sur la place de la Croix. (**Départ 9 heures**)

Article 5 : Sécurité

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours.

L'épreuve, fidèle à l'esprit trail est courue en **semi-autosuffisance**. De ce fait les concurrents devront obligatoirement se munir de :

Au minimum de 50 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon, camel back etc.) et de **son ravitaillement personnel (barre énergétique etc.)**

Chaussures de trail obligatoires. Bâtons interdits.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit.

Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Article 6 : Ravitaillement :

Les ravitaillements sauvages sont interdits.

Un ravitaillement complet, liquide et solide est prévu au km 12 et à l'arrivée ainsi que des points d'eau répartis tout au long du parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel. Les coureurs surpris à jeter des déchets sur le parcours pourront être disqualifiés.

Article 7 : Assistance

Un médecin et une équipe médicale (secouristes itinérants et marcheurs) assureront la sécurité en plusieurs postes répartis sur le parcours.

Des points de contrôle seront établis par l'organisation. Le concurrent qui abandonnera remettra **impérativement** son dossard, soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée. Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation.

Le temps maximum pour être classé est fixé à 4 heures de course, soit heure d'arrivée maximale 13 heures.

Le service de sécurité sera assuré jusqu'à l'arrivée des derniers concurrents. Les concurrents se doivent secours et entraide, tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite responsabilité civile auprès de :
GROUPAMA N° de contrat 21277264 A

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre Assurance Individuelle Accident qui couvre leurs pratiques sportives ou de loisirs. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité.

Article 9 : Récompenses

Remise de récompenses aux 3 premiers du scratch, et aux 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes (non cumulatif).

Tous les rentrants recevront un lot finisher.

Tirage au sort des dossards.

Article 10 : Conditions générales

Le TRAIL DES VIEILLES PIERRES se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours et d'annuler l'épreuve (même en cours) en cas de force majeure. L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tous coureurs ne respectant pas le présent règlement pourra être disqualifié. Les coureurs, de part leur participation autorisent la presse, et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.

Vu la nature de l'épreuve, les difficultés d'accès au parcours et le temps d'intervention ne pourront en aucun cas être retenus pour un recours contre l'organisation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.